



Stéphane MINVIELLE, *La famille en France à l'époque moderne*

Paris, Armand Colin, 2010, 299 pages.

Sylvie Mouysset

---



**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/clio/10391>

DOI : [10.4000/clio.10391](https://doi.org/10.4000/clio.10391)

ISSN : 1777-5299

**Éditeur**

Belin

**Édition imprimée**

Date de publication : 31 décembre 2011

Pagination : 284-286

ISBN : 978-2-8107-0170-4

ISSN : 1252-7017

**Référence électronique**

Sylvie Mouysset, « Stéphane MINVIELLE, *La famille en France à l'époque moderne* », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 34 | 2011, mis en ligne le 09 décembre 2011, consulté le 24 mars 2023. URL : <http://journals.openedition.org/clio/10391> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/clio.10391>

---

Ce document a été généré automatiquement le 24 mars 2023.

Tous droits réservés

---

# Stéphane MINVIELLE, *La famille en France à l'époque moderne*

Paris, Armand Colin, 2010, 299 pages.

Sylvie Mouysset

---

## RÉFÉRENCE

Stéphane MINVIELLE, *La famille en France à l'époque moderne*, Paris, Armand Colin, 2010, 299 pages.

- 1 La famille passionne les chercheurs français depuis au moins un demi-siècle. Il était donc temps de faire le point et c'est précisément ce que nous propose Stéphane Minvielle dans un ouvrage de synthèse à destination des étudiants et de tout public désireux de prendre connaissance de ces questions de manière rapide et efficace.
- 2 L'objet du livre est de « montrer en quoi les recherches menées récemment par les historiens de la famille et les historiens démographes donnent une image des familles de la France moderne beaucoup plus riche que par le passé, beaucoup plus complexe aussi ». De l'étude des comportements démographiques à celle des réseaux familiaux, en passant par l'analyse des structures familiales et des pratiques socioculturelles observées au sein de cette cellule fondamentale de la société, Stéphane Minvielle offre à son lecteur une synthèse des principaux résultats des travaux classiques, une réflexion sur le cheminement historiographique parcouru en même temps qu'un aperçu des recherches nouvelles qui éclosent aujourd'hui à la faveur d'études encore peu connues d'un public non averti. Pour cela, il a lu les monuments de l'histoire de la famille à l'époque moderne que sont les ouvrages de François Lebrun, Jean-Louis Flandrin, Christiane Klapisch-Zuber, Martine Ségalen et Françoise Zonabend, ou encore ceux de Jean-Pierre Bardet et son équipe, sans oublier ceux d'André Burguière, François-Joseph Ruggiu ou Scarlett Beauvalet. À ces travaux désormais classiques, il ajoute l'apport essentiel de thèses neuves, telles celle de Vincent Gourdon sur les grands-parents, de Marion Trévisi sur oncles et tantes dans la France des Lumières, ou de Jérôme-Luther

Viret sur la reproduction familiale et sociale en Ile-de-France. Cette confrontation l'amène à mesurer les avancées de la recherche, les confirmations d'hypothèses anciennes, les débats toujours vifs, voire les renversements de tendances sur certaines questions complexes. En outre, spécialiste de la famille lui-même, et auteur d'une récente incursion *Dans l'intimité des familles bordelaises au XVIII<sup>e</sup> siècle*, il nous fait profiter de ses lectures assidues d'écrits du for privé et émaille son propos de fragments soigneusement sélectionnés qui vivifient la synthèse et permettent d'aller au plus près du secret des cœurs. Ses choix révèlent une certaine prédilection pour quelques témoins particulièrement sollicités, parmi lesquels l'étaminier Louis Simon, le parlementaire bordelais Labat de Savignac ou encore le vitrier Ménétra figurent en bonne place.

- 3 Même si le XVIII<sup>e</sup> siècle semble privilégié, le choix de la longue durée est parfaitement assumé et l'étude court de l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) qui organise précisément la tenue des registres paroissiaux, source fondamentale pour l'étude de la famille, au code civil de 1804 qui donne un nouveau cadre légal à celle-ci.
- 4 Après un chapitre liminaire sur les « règles du jeu » religieuses et civiles qui président à l'institution familiale et participent à sa normalisation grâce à une collaboration ambiguë de l'Église et de l'État, Stéphane Minvielle organise sa présentation en cinq parties : il évoque tout d'abord le couple, cœur de la famille, puis élargit la focale en observant celle-ci comme « unité de reproduction biologique ». Se marier est « la grande affaire de la vie », selon la belle formule de Louis Simon, même si « on ne se marie pas pour soi, quoi qu'on dise », souligne Montaigne. Et si le mariage d'amour n'existait pas, si tout était affaire de « stratégie » ? Grâce aux travaux récents, l'auteur invite à la prudence avec ce dernier mot ; peut-être faut-il même y renoncer et songer plutôt, comme le fait O. Chaline à propos de Godart de Belbeuf, que l'idéal est sans doute de faire coïncider aspirations personnelles et attentes de la famille. On trouvera également ici des éléments importants sur homogamie/ endogamie, ou encore sur la fragilité du lien, du fait de la mortalité élevée qui rompt l'union plusieurs fois dans une seule et même existence. L'ultime chapitre de cette première partie est consacré aux relations du couple « pour le meilleur et pour le pire » : on l'aimerait plus long, tant ce thème est passionnant, de même que celui de la place de la femme dans la famille, traité seulement en filigrane dans l'ouvrage.
- 5 La deuxième partie est placée sous le double sceau de la démographie – avec un premier chapitre sur la fécondité nourri d'exemples et de notices lexicologiques utiles – et celui de l'anthropologie historique, avec deux chapitres sur la place de l'enfant dans la famille et en marge de celle-ci. Ici, après discussion des thèses de Philippe Ariès, de stimulants travaux sont fortement sollicités. Le non désir d'enfant – illégitime, supprimé, abandonné – fait notamment l'objet d'une histoire comparée qui bénéficie d'éclairages monographiques bien articulés à partir de recherches classiques mais aussi plus récentes, telles celles de V. Demars-Sion sur le Cambrésis ou d'I. Robin-Romero sur Paris.
- 6 Les deux parties suivantes posent la question des liens tissés à l'intérieur de la parenté, et hors de celle-ci. Après une présentation de la diversité structurelle des ménages, Stéphane Minvielle aborde la question des liens familiaux, de l'élasticité du périmètre qui délimite ces relations et de la difficulté pour l'historien moderniste à en faire le tour ; les témoins au mariage, comme la gestion des tutelles, livrent cependant quelques éléments de réponse tangibles. Le traitement des solidarités familiales, avec

pour paroxysme le repli sur soi issu d'une « super homogamie » pratiquée au sein du cercle familial, ou encore l'étude des familles en réseaux témoignent ici d'un dialogue fructueux avec la sociologie.

- 7 Le dernier point, plus éclectique, est consacré aux « grands ébranlements », avec deux développements distincts. L'un éclaire l'impact de la mort sur le groupe familial et les façons de faire son deuil. L'autre concerne de manière plus conjoncturelle les bouleversements issus du choc révolutionnaire – « les enfants appartiennent à la République avant d'appartenir à leurs parents » disait Danton – et l'apport du code civil (1804) comme trait d'union entre Ancien Régime et époque contemporaine. Les révolutionnaires, soucieux d'établir l'égalité des droits, poursuivent le travail d'uniformisation juridique entamé sous l'Ancien Régime. Ils entreprennent deux réformes majeures : la laïcisation de l'état civil et la législation du divorce. Le code civil respecte globalement cet héritage, même s'il régresse en forme de compromis entre droit ancien et bouleversements récents : le divorce est maintenu, dans des formes plus réglementées et donc plus difficiles à mettre en œuvre. La puissance du chef de famille est affermie, avec pour corollaire la dépendance de la femme et la réaffirmation de son incapacité juridique : « la femme a besoin de protection parce qu'elle est plus faible, l'homme est libre parce qu'il est le plus fort » note Portalis. De même, le droit des successions est modifié et autorise un certain retour aux pratiques inégalitaires traditionnelles.
- 8 La famille est une « structure résistante », selon Michel Vovelle, et ne se laisse pas ébranler par les soubresauts de réformes successives. Dans une brève, mais suggestive conclusion, l'auteur propose de réfléchir, par-delà les mutations, à ce qui n'a pas bougé : de la famille « subie » à la famille « choisie », la force des solidarités familiales – motivées par un souci de responsabilité, d'obligation et de réciprocité – la nécessité d'une mémoire, de même que les agencements en forme de recomposition ou de co-résidence sont enracinés dans un lointain passé. Ce temps long de la famille, dont la synthèse offerte par Stéphane Minvielle rend compte de manière efficace en quelque trois cents pages, nous invite ainsi à prolonger l'exploration de pistes ouvertes ou à découvrir, à la lumière de notre présent.

---

## AUTEURS

### SYLVIE MOUYSSET

Sylvie Mouysset est professeure d'histoire moderne à l'Université de Toulouse II et membre de Framespa (UMR UTM-CNRS 5136). Ses dernières publications portent sur les écrits du for privé et elle s'intéresse aujourd'hui particulièrement aux écrits féminins (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s.). Voir notamment *Papiers de famille*, PUR, 2007 ; avec J.-P. Bardet et F.-J. Ruggiu, *Car c'est moy que je peins. Écriture de soi, individu et liens sociaux*, Toulouse, Méridiennes, 2010. mouysset@univ-tlse2.fr